

Les 2^{èmes} Assises Nationales de la Lecture

LE COLLOQUE

LE LIBRAIRE : UN PARTENAIRE À PART ENTIÈRE

Paulette DESCAMPS

Libraire à Mont-de-Marsan

La librairie "CARACTÈRES" est une librairie générale de niveau A dans une ville moyenne (32 000 habitants).

Chiffre d'affaire : 2,5 millions.

Statut : SARL.

Personnel : deux associées travaillant à temps plein.

Principaux clients institutionnels : BDP, Bibliothèque Municipale, Mairie de Mont-de-Marsan.

Caractéristiques :

- tous les rayons sont représentés sauf les livres scolaires.
- rayon jeunesse important.

Le libraire partenaire à part entière dans les politiques de lecture.

Il faut partir d'une remarque qui fait la spécificité de la librairie : c'est une entreprise privée "commerciale".

Partant de cette réalité, les libraires ont des contraintes de gestion et de rentabilité. Cela constitue un décalage par rapport aux soucis et pratiques des institutionnels qui ne sont pas soumis à des obligations de même type.

Le fonctionnement de la librairie est tributaire avant tout de l'activité et de la politique des éditeurs : l'acceptation de l'office (réception systématique des nouvelles parutions) détermine dans une large mesure le pourcentage de la remise qui assure le revenu de la librairie. Le libraire a, de ce fait, une marge réduite de manœuvre en ce qui concerne la qualité de ses choix.

L'inflation sans cesse grandissante de la production des livres le met dans une situation financière et "morale" problématique : pour proposer aux lecteurs un large éventail de livres, il faut avoir les moyens de financer un stock lourd et onéreux, sans cesse renouvelé (la durée de vie de la plupart des titres est très limitée : ainsi le taux des retours à l'éditeur sur chaque office est en moyenne de 40 à 45%). Cette production incontrôlée entraîne un nouveau paysage de la librairie où l'obligation de gérer un stock surabondant et éphémère agit au détriment de la conservation d'un fonds devenu trop coûteux.

Dans ce contexte, l'action et la vocation du libraire : connaissance du livre et de son contenu, conseil et proposition à ses clients, sont de plus en plus difficiles, voire impossibles, à réaliser. Son influence est par ailleurs fortement limitée par la prépondérance de celle des médias et de la

critique. Pour citer des exemples récents, voir l'engouement des lecteurs pour **Le Monde de Sophie**, **Le Champ de personne**. Plus généralement, mentionnons la dictature des prix littéraires qui conduit le lecteur à demander et à acheter un prix, non un titre ni un auteur. Le choix des lecteurs étant ainsi prédéterminé, le libraire se sent souvent cantonné dans le rôle limité et peu valorisant de fournisseur.

Cependant, à travers notre pratique, la librairie reste un véritable lieu culturel d'échange et de communication où se rencontrent tous les publics. C'est un lieu ouvert, libre, où la curiosité des lecteurs potentiels peut s'exercer : le livre y est accessible, on peut le feuilleter, on peut passer du temps à découvrir. C'est le seul endroit où l'on peut acquérir un livre. Accompagnant cette exploration, y participant par le dialogue avec le lecteur, le libraire est le plus à même de connaître et de cerner le désir et le besoin de lecture.

Je souhaiterais relater une expérience menée avec les instituteurs d'écoles montoises. Pour permettre aux enfants de choisir les livres de leur bibliothèque, il m'est arrivé de me rendre dans les écoles avec une large sélection d'ouvrages pour la jeunesse. D'autre part, nous recevons régulièrement à la librairie, dans le même but, des classes accompagnées de leurs maîtres. Le choix des enfants est très différent selon la méthode : dans le premier cas, le livre est le plus souvent choisi en fonction de son adéquation à l'esprit scolaire (beaucoup d'ouvrages documentaires, éducatifs, ou dans la lignée des collections qu'ils voient à l'école). Dans le cadre de la librairie, les jeunes lecteurs choisissent des types de livres beaucoup plus variés, pas nécessairement reliés à l'apprentissage évident d'une connaissance. Ils font ce choix avec bien plus de spontanéité, de motivation, de personnalité.

Cette expérience me semble mettre en évidence le fait que l'espace même de la librairie crée une attitude de plaisir voire de jeu, une attitude de liberté face au livre qui permet d'échapper à une consommation primaire, déterminée.

Les politiques éditoriales (trop de livres en général, trop de livres éphémères), une médiatisation de certains titres partielle et partielle ont transformé le désir légitime de lecture et de savoir par le livre en une consommation banalisée d'un produit comme un autre, hélas !

Il faut ajouter à cela l'arrivée sur le marché et sur l'espace jusqu'alors réservé au livre de nouveaux supports (CD ROM, multimédia, vidéocassettes...) qui désorganise et désoriente les professionnels du livre à tous les niveaux.

Dans ce contexte d'évolution rapide et brutale, et sans camper sur des positions passéistes et rétrogrades, l'expérience et la réflexion du libraire issues de l'observation attentive du public devraient être prises en compte et être utilisées aussi bien par les éditeurs que par tous les acteurs d'un projet et d'élection et de promotion de la lecture.

La librairie, telle que nous la concevons est au centre des enjeux. C'est l'espace privilégié pour convaincre de l'importance de l'écrit comme outil de pensée et de connaissance. Par la défense de l'édition de citation, c'est la garantie de mise à disposition pour le citoyen de tout le savoir lui permettant d'exercer cette citoyenneté.

Il n'est pas sûr que ce type de librairie puisse exister encore longtemps. La volonté et la détermination des libraires ne suffisent plus : il se crée moins de librairies qu'il n'en disparaît.

Bien qu'étant une entreprise privée, elle défend des enjeux qui vont au-delà du simple commerce. Il faudrait que tous les partenaires en soient bien conscients, et aient une véritable réflexion politique sur la nécessité de sa survie et les moyens d'y parvenir.

Paulette DESCAMPS

QUESTIONS À L'INTERVENANT ET DÉBAT :

François Richaudeau : J'admire beaucoup Paulette Descamps et je suis d'accord avec sa critique du tout marketing dans l'édition. Pour le reste, je dirai que la catastrophe, ce ne sont pas les libraires, c'est la profession qui n'a su mener, depuis les dizaines d'années que je la pratique, que des combats d'arrière garde, des combats de perdants. Lorsque les premiers clubs se sont créés, il fallait interdire les clubs... après il y a une lutte au couteau contre les FNAC... puis contre les grandes surfaces...

En définitive, des batailles perdues, alors qu'il y avait des choses plus utiles à faire sur le plan professionnel. Je prends un exemple : quand je commande un livre à Manosque, il me faut 15 jours à 3 semaines pour l'avoir alors que chez mon pharmacien j'ai mes pilules le lendemain. On me dit qu'à Strasbourg, où il faut le même temps, si on franchit le Rhin on a un ouvrage le lendemain. Il y a donc quelque chose qui ne va pas dans cette profession de corporatistes et de malthusianistes. Parlons de la loi Lang et de la photocopie. Je suis contre la première et pour la seconde parce que je suis pour la démocratie de la lecture, pour que tout le monde lise. Je suis donc pour que le livre soit partout et que l'on permette des actions promotionnelles sur les livres. Cela créera des lecteurs qui iront chez les libraires. Pour ce qui est de la photocopie, c'est le problème du chemin de fer contre la diligence. Il y a des évolutions techniques incontournables. La photocopie est un instrument merveilleux, notamment pour les enseignants qui peuvent faire leurs manuels en photocopiant des parties d'autres manuels. Bien entendu, photocopier un ouvrage de 500 pages, cela coûte plus cher mais photographier un chapitre de cet ouvrage, c'est utile et ça donnera peut-être envie aux lecteurs du chapitre d'acheter l'ouvrage chez un libraire.

Au niveau syndical, de la corporation, il y a des révisions déchirantes à faire au profit d'une véritable démocratisation de la lecture et s'il y a plus de gens qui aiment lire, il y aura plus de clients chez les vrais libraires.

Paulette Descamps : Je ne répons que sur la question de l'acheminement du livre, qui ne dépend pas du libraire mais de la distribution du livre, c'est-à-dire de l'éditeur !

François Richaudeau : Il y avait un projet d'un unique transporteur pour tous les libraires et bien entendu la corporation des libraires n'en a pas voulu.

Paulette Descamps : Il n'y a pas de corporation des libraires d'abord, mais des associations (j'en représente une : Les Librairies Atlantiques) qui ont négocié pour le transport des livres et cela a échoué. En outre, il ne faut plus maintenant 15 jours pour avoir un livre mais de 2 à 8 jours.

Anonyme : À propos de la remise. Je suis bibliothécaire. D'un côté, on souhaite favoriser les

librairies parce qu'on sait qu'elles font un travail de défense du livre mais si leurs remises sont moins importantes que d'autres fournisseurs, on achète moins de livres... La meilleure façon de résoudre ce problème est d'agir ensemble auprès des pouvoirs publics. Si l'État accordait des subventions aux librairies...

Paulette Descamps : On ne demande pas de subventions. En revanche on essaie au sein de nos associations et du Syndicat de la Librairie, le CNL, de faire en sorte qu'on nous considère comme des partenaires, que la remise soit plafonnée à 10% et que les budgets d'aide à la lecture publique soient augmentés.

On ne doit pas demander au secteur privé d'aider la lecture publique d'autant plus que les institutions sont les premières à contourner la loi Lang en nous demandant des remises supérieures à 59%.

Anne Dunoyer de Segonzac : Puisque je représente le "grand capital", je voulais dire que le C.I.C., mon grand rival, a monté une fondation pour le livre et qu'il a passé un accord avec la DELC qu'il soutient financièrement. Quelle en est la traduction pour vous, libraires ?

Paulette Descamps : Je pense que je vais être dans l'obligation d'avoir recours à la DELC. La DELC est une émanation des éditeurs qui consacrent un pourcentage de leurs bénéfices pour favoriser la librairie de création et venir en aide aux librairies en difficulté (loyer en centre-ville, aménagements, etc.). Il faut savoir que la librairie ne dégagant pas assez de plus-value n'obtient pas d'aide des banques.

Michel Lalanne : Je comprends qu'on ne puisse pas évacuer les questions économiques mais préalablement à ma question, je voudrais faire une remarque. On doit, certes, considérer que la culture a un coût mais si on en reste là, on passe à côté de quelque chose en configurant le livre comme un objet de production marchande. La question du coût demande à être travaillée en fonction des enjeux (la citoyenneté, etc.) S'il n'y a pas de politique de développement culturel, on s'enferme dans la logique économique qui produit de l'exclusion. Ce que j'aurais aimé entendre, c'est ce qui peut être apporté en plus par les libraires dans un partenariat. Une bibliothèque ne s'adresse pas à un libraire pour l'aider à vivre mais parce qu'il va apporter quelque chose. Dans la proposition de livres, par exemple, contrairement à une grande surface.

Paulette Descamps : Les livres partant des éditeurs arrivent non pas à la bibliothèque mais chez le libraire. On est dans une économie de marché et le libraire connaît et les livres et le marché du livre. Le libraire peut par exemple aider à ne pas acheter les livres sur catalogue. En outre, ce n'est pas au libraire de dire comment on peut l'utiliser. Il ne peut que dire qu'il est prêt à collaborer.

Raymond Renier : Je ne suis d'accord ni avec notre libraire, ni avec François Richaudeau, ni avec ce qui s'est dit. Je pense que la loi Lang des 5% pour les achats individuels quel que soit l'endroit où l'on se trouve est une loi juste. Quant à la remise, elle est une négociation entre l'acheteur (école, BCD, CDI, etc.) et le libraire.

Je dis qu'il faut considérer les libraires comme des partenaires à part entière de tous les projets culturels et ne pas voir dans les librairies, des lieux vils et mesquins où l'on parle office, remise, etc. Car, après tout, ces problèmes économiques font vivre une partie de la société éditoriale. Pour un total partenariat, les libraires, les éditeurs ont des efforts à faire.

Anonyme : Je voulais renchérir sur ce que vous avez dit Madame ainsi que M. Renier et parler de la façon dont les écoles, dont on banalise la demande, sont victimes du marché du livre à travers les représentants qui offrent des pléthores de livres qu'ils supposent adaptés à la demande des enseignants.

C'est ainsi qu'on voit dans des bacs de BCD de maternelle des séries de livres qui ne parlent que de animaux parce qu'il y a un présupposé sur la demande. Nous avons besoin de cette mission de conseil dont vous parliez en disant comment, vendant certains livres, vous ne les recommandiez pourtant pas.

Jack Ralite : Par rapport au marché, je vais dans son sens quand elle nous fait vivre la rotation des livres. Mais cette rotation n'a rien à voir avec le goût des gens, avec les auteurs, elle a à voir avec la rotation du capital. Il y a une telle financiarisation du circuit de la librairie que c'est le capital qui décide. Alors, la question qui se pose, si l'on ne veut pas de discorde entre l'éditeur et le libraire comme on vient de la voir, c'est de chercher où le bât blesse. C'est le problème du statut du livre : ou c'est un produit comme les autres et la personne qui l'achète, un consommateur ou c'est une création qui implique des mesures économiques locales, nationales et internationales régulant ce que le marché détruit.

Je parlais ce matin avec Suzy Garnier de Michel Verret sociologue qui enseigna à Nantes et qui dit : *"Le marché a triomphé soit, il est efficace. Mais à pensée convenue, marché convenu. À pensée dans la marge, marché dans la marge. Et quand on quitte la marge et qui sait quand on la quitte, plus de marché du tout."* C'est finalement la question de la création qui est posée car on ne vend que ce qui est habituel. *"Quand l'homme a voulu imiter la marche, il a inventé la roue qui ne ressemble pas à une jambe"* disait Apollinaire. Ça ne se vend pas naturellement... on a besoin d'une longue présence... un livre de cette valeur, j'ai besoin de le voir longtemps chez le libraire.

Or le système de financiarisation oblige à le faire courir et comme dit Lindon : *"Qui dira la tragédie d'un écrivain inconnu ?"* alors qu'il existe. Il faut essayer de trouver sur le fond des choses la profonde solidarité entre les citoyens et l'écrivain et que les professions qui sont finalement au service de ce couple (libraires, éditeurs, transporteurs) inventent une régulation dont l'homme et la femme soient le centre et pas l'argent. Il faut trouver un espace national de responsabilité publique et sociale pour le livre car on ne résoudra rien par des accommodements à la marge. Je prône une dissidence économique en ce domaine. Je terminerai par une phrase des États Généraux de la Culture : *"Quand un peuple abandonne son imaginaire aux grandes affaires, il se condamne à des libertés précaires"*.

* * *